

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 25 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 16 | ABSENTS EXCUSÉS 07 | VOTANTS 22
**OBJET : N° L23-09/48-01/FI SUBVENTION A L'ASSOCIATION ROWING CLUB
CASTILLONNAIS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Jean-Claude DUCOUSSO donne procuration à Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Jean-Luc BELLEINGUER donne procuration à Patricia COURANJOU. Jean-Pierre DORCIAC

Le scrutin a eu lieu, Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M le Maire signale qu'il a été saisi par l'association « Rowing Club Castillonnais » d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un bateau produit par la société CARON Frères.

Il précise que le montant de la subvention sollicitée est de 2500€ pour le financement de cette opération d'un montant total de 12.500€.

Entendu le rapport de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 2500 € à l'association Rowing Club Castillonnais

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 25 septembre 2023
Le Maire,
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-243301088-20230925-L23094801FI-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023